



LE RECOURS DE L'OPPOSITION REJETÉ, LA VICTOIRE DE LA MAJORITÉ INCONTESTABLE

En démocratie, il existe une règle intangible : il faut reconnaître le verdict des urnes. Or, à la suite des élections municipales et ce, malgré un score très révélateur (la majorité municipale en tête dans tous les bureaux de vote, avec le soutien de près de 2 électeurs sur 3), **l'opposition n'a pas reconnu le choix clair des habitants et a tenté par deux fois d'annuler les élections.**

Tout d'abord, un premier recours : les opposants ont essayé de faire annuler les comptes de campagne de la liste que j'ai eu l'honneur de mener. Résultat : ces comptes ont été validés dans leur intégralité par la commission nationale en charge de les contrôler, **ils étaient parfaitement conformes, au contraire de ce que prétendaient nombre de contre-vérités circulant sur les réseaux sociaux.** Puis, un second recours : cette fois-ci au Tribunal Administratif pour tenter d'annuler l'élection. Le Tribunal vient de rendre sa décision en ce début octobre et la requête des opposants a été une fois encore rejetée.

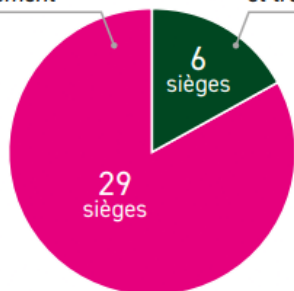
Quel manque de transparence !

A mes yeux, plus grave encore, alors qu'ils osent remettre en cause votre vote, celui des Coudekerquois, ils n'ont pas daigné se présenter lors de l'audience au Tribunal pour s'expliquer, ni leur avocat d'ailleurs. L'opposition a des droits, elle a aussi des devoirs envers les habitants et le premier d'entre eux est de les respecter. Il est inadmissible, si l'on veut remettre en cause le choix des Coudekerquois, de ne même pas prendre la peine de venir assumer devant le Tribunal. C'est se moquer du monde.

Pour la majorité municipale, nous n'avons pas attendu le résultat de ce recours pour nous atteler dès le lendemain de la victoire au travail pour notre commune et pour vous. Et nous serons à votre service pendant toute la durée du mandat.

Votre Maire,
David BAILLEUL

La composition du conseil municipal
MAJORITÉ
Coudekerque-Branche
Passionnément



COMMENT ÇA MARCHE ?

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL APPROUVÉ AINSI QUE LA RÉPARTITION DE L'EXPRESSION DES ÉLUS

Le règlement intérieur du conseil municipal a été adopté par la majorité des élus.

Ce règlement fixe les conditions d'organisation et de tenue des séances du conseil, et confère au maire la présidence et le maintien de l'ordre des débats.

Ce règlement précise aussi la répartition de l'expression des élus dans le magazine municipal, en fonction du résultat de chaque liste aux élections.

Les chiffres ne mentent pas : l'expression des élus correspond aux sièges issus du vote : c'est ça la démocratie

Retrouvez le conseil municipal en vidéo sur
les réseaux et la chaîne 32





DÉFENSE DU POUVOIR D'ACHAT : UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES COUDEKERQUOIS POUR L'ACQUISITION D'UN APPAREIL ÉLECTROMÉNAGER BASSE CONSOMMATION

La ville est toujours très attentive au pouvoir d'achat des habitants, et c'est encore plus d'actualité quand l'inflation repart à la hausse en France, tirée vers le haut par l'envolée des prix des carburants (+30% depuis février), des produits frais toujours plus chers (+10% cette année), ou le chauffage au gaz (+6% le 1er octobre).

La ville brandit donc son bouclier du pouvoir d'achat depuis longtemps : aucune hausse des taux d'imposition depuis 2008, gel des tarifs municipaux depuis 2017, repas de cantine à 1,50 euro pour tous les enfants coudekerquois, politique de bons d'achat à dépenser dans le commerce local, etc...

Une nouvelle aide au pouvoir d'achat va voir le jour le 1er janvier : pour l'achat d'un appareil électroménager neuf de classe A (réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, lave-linge), la ville versera une aide directe de 75 euros.

Cette mesure sera à la fois un coud'pouce au pouvoir d'achat, et limitera l'impact sur l'environnement (moins de consommation d'énergie et durabilité accrue).



DÉFENSE DU POUVOIR D'ACHAT : LANCEMENT PROCHAIN D'ACHATS GROUPÉS DE PELLETS, GAZ ET FIOUL AU PROFIT DES COUDEKERQUOIS

Les meilleurs tarifs proviennent souvent de l'économie d'échelle. Que ce soit dans son quotidien (achat en gros volume), ou par des regroupements collectifs.

C'est sur cette base collective que la ville peut déjà proposer aux habitants des tarifs favorables avec des mutuelles, ou des conventions obsèques solidaires.

De nouveaux achats groupés concerneront bientôt des énergies. La ville va en effet négocier auprès de fournisseurs des tarifs plus bas pour les Coudekerquois qui consomment du gaz, du fioul ou des pellets pour se chauffer (un gros poste du budget des ménages). Le conseil municipal a approuvé ce principe d'achats groupés volontaires, et les habitants seront tenus informés dans quelques semaines des offres obtenues.



ENCORE DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS

Plusieurs associations ont obtenu une subvention lors de ce conseil municipal. Parmi celles-ci, retenons notamment celle versée au Handisport Littoral, pour permettre au Coudekerquois Logan Mayeur, champion de France d'haltérophilie handisport en 2025, de continuer de pratiquer sa passion au plus haut niveau. 114 associations sont soutenues par la ville. Bien plus que la moyenne des villes de notre taille.



REPAS À DOMICILE : UN NOUVEAU MARCHÉ LANCÉ POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ

Chaque jour, plus de 250 seniors coudekerquois bénéficient des repas livrés à domicile. Depuis 4 ans, ces repas sont fournis par Dupont Restauration. Le marché en cours arrivant à son terme, une nouvelle consultation sera lancée auprès des prestataires, **pour améliorer le service et la qualité des repas fournis.**



LE CHALET DE L'AVENT DE RETOUR

Depuis 2021, il s'est ancré dans le paysage des fêtes de fin d'année coudekerquoises : le Chalet de l'Avent sera de retour du 1^{er} au 24 décembre, avec plus de 250 lots à gagner, offerts par les commerces de la ville. Le gros lot sera offert par la ville : un séjour en parc d'attractions !



LES BONS COMPTES DU NOUVEAU CENTRE AQUATIQUE

Le maire a profité du conseil municipal pour faire un point sur le chantier du centre aquatique, qui arrive dans sa dernière ligne droite après la résolution de l'aléa du câble du SIVU, mais surtout sur son financement. En effet, grâce aux subventions obtenues (CUD, Département, Région, Agence nationale du sport), à la maîtrise des coûts de construction, et à un financement pluri-annuel avec les ressources propres de la ville, la commune n'aura pas à emprunter pour cet investissement majeur.

En évitant de s'endetter, la ville va réaliser une économie de 1,2 million d'euros de frais financiers !

Cet argent économisé pourra être utilisé pour d'autres investissements qui continueront à faire évoluer notre ville comme par exemple la nouvelle tribune du stade.



UN PROJET AMBITIEUX POUR LA NOUVELLE TRIBUNE DU STADE

Le stade Delaune et le club de football méritent bien un tel investissement. La tribune et les vestiaires accusent le poids de leurs 60 ans. Et si un cabinet d'études a envisagé un projet de réhabilitation. **C'est une toute autre ambition qui a été retenue par le conseil municipal. La tribune actuelle sera détruite, et de nouveaux gradins, plus modernes et plus adaptés (150 places) seront construits pour les supporters. En parallèle, de nouveaux vestiaires seront réalisés,** ainsi qu'un club house confortable. Le temps des travaux, les vestiaires de la salle Delvallez seront mis à disposition de l'USFC. Et en échange le handball qui utilisait Delvallez se voit doté d'une salle spécifique pour le handball (salle Brossolette) qui est complètement dédié à ce club et mise à disposition par la ville.